

RAPPORT

01 CAB/GA/FF

Point n° ... : Motion contre la privatisation de La Poste

Le service public de La Poste appartient à toutes et à tous et remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Il est envisagé de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

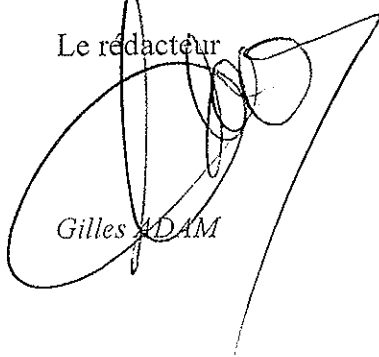
Ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

En Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

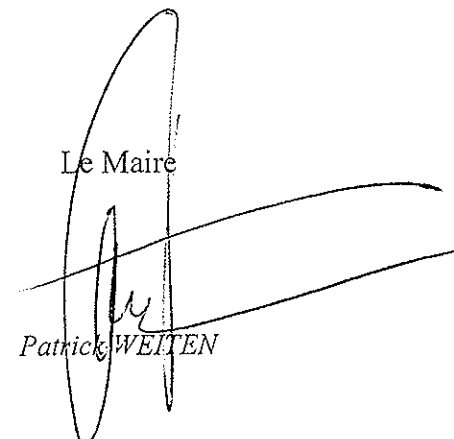
Le Conseil municipal est appelé à se prononcer pour le retrait du projet de loi postale 2009.

Le rédacteur



Gilles ADAM

Le Maire



Patrick WEITEN